

ACTUALITÉS DES DISPOSITIFS D'AIDES ET DE RELANCE

Augmentation des prix de l'énergie : les aides ouvertes aux entreprises

Pour faire face aux hausses des prix de l'énergie, le Gouvernement a ouvert plusieurs dispositifs à destination des entreprises :

- L'aide "gaz et électricité" pour les entreprises energointensives (dont les achats de gaz et d'électricité représentaient plus de 3% du CA 2021)
- L'AAP "industrie Zéro fossile" : enveloppe de 150 millions d'euros au soutien de la décarbonation de l'industrie
- Prêt Garanti par l'Etat Résilience : permet de couvrir jusqu'à 15% du CA annuel moyen - ouvert jusqu'au 31/12/2022
- Prêt à taux bonifié Résilience : prêt direct de l'Etat, à destination notamment des PME et ETI qui n'ont pas pu obtenir de PGE, avec une priorisation des entreprises industrielles

France 2030 régionalisé : déployer l'investissement dans les territoires

Le volet « France 2030 régionalisé » (anciennement PIA régionalisé) est doté de 500 millions d'euros sur la période 2021-2025. Le principe est le suivant : 1€ investi par une Région pour 1€ investi par l'État. Ce volet du programme France 2030 mobilisera donc 1 milliard d'euros de fonds publics : 500 M€ État - 500 M€ Régions. Cette dynamique de co-investissement permet de placer les acteurs locaux dans une position déterminante pour soutenir l'innovation dans les PME. Les projets qui seront subventionnés par France 2030 Régionalisé devront s'inscrire dans les grandes orientations régionales définies dans les documents stratégiques locaux. La gestion des appels à projets (APP) est confiée à Bpifrance et à la Banque des Territoires.

Le 03 octobre, c'est la Région Bourgogne Franche-Comté qui a signé avec l'Etat sa convention régionalisée.

Plus d'infos ?

Site officiel du [Ministère de l'économie](#)

Plus d'infos ?

Site de la [Caisse des Dépôts et Consignations](#)

Fabrique à projets d'habitat inclusif dans les Petites villes de demain : 63 lauréats

La Fabrique à projets d'habitat inclusif dans les Petites Villes de Demain (PVD) a pour but de permettre la concrétisation de 500 projets d'habitat inclusif sur la durée du programme, avec un premier objectif de 100 projets accompagnés en 2022. Depuis le début de l'année, ce sont 63 projets dans 45 départements qui ont été sélectionnés.

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, la Banque des territoires et l'Agence nationale de la cohésion des territoires mettent en place via ce programme un accompagnement en ingénierie pour les porteurs de projets, privés ou publics quel que soit le degré d'avancement de leur projet. Cet accompagnement est complété par une mise en visibilité nationale, un accompagnement local sur mesure, ainsi qu'une mise en réseau entre lauréats.

Plus d'infos ?

Site de [l'ANCT](#)